

# Challenge

.ma

## L'ONEE diversifie son système de paiement



Le paiement des factures par voie électronique est désormais possible. Après le lancement du service de paiement en ligne sur son site internet, l'Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable (**ONEE**) met à la disposition de ses clients de nouveaux canaux pour le règlement, par voie électronique, de leurs **factures** d'électricité.

Avec la mise en service de ces nouveaux canaux digitaux, les clients de l'ONEE ont la possibilité de régler leurs factures d'électricité depuis le site transactionnel de leur banque (e-banking), à partir de l'application mobile de leur banque (m-banking) ou par carte bancaire via les guichets automatiques bancaires (GAB).

Ces modes de **paiement**, pratiques, simples et sûrs, sont disponibles 24h/24 et 7j/7, pour les détenteurs de comptes bancaires auprès de plusieurs banques marocaines.

Les clients peuvent toujours procéder au règlement de leurs factures d'électricité dans n'importe quelle agence de l'**ONEE** ou auprès de ses partenaires externes, précise l'Office.